



## ACADÉMIE DE MONTPELLIER

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

Direction des services départementaux  
de l'éducation nationale  
de l'Hérault

Service des personnels  
enseignants 1<sup>er</sup> degré

Affaire suivie par :  
Florence BOUCARD  
Chef de Service  
Tél : 04 67 91 52 72  
Mél : florence.boucard@ac-montpellier.fr

31, rue de l'Université  
CS 39004  
34064 Montpellier cedex 2

Montpellier, le 8 janvier 2021

L'inspecteur d'académie  
Directeur académique des services  
de l'éducation nationale de l'Hérault

à

Madame la Représentante des  
Personnels  
SUD éducation 34

**Objet:** Pré-positionnement sur les postes dédoublés  
Ref : courrier du 8 janvier 2021

Par courrier cité en référence, vous souhaitez obtenir des précisions sur la procédure de pré-positionnement sur dispositifs dédoublés communiquée par une note datée du 14 décembre dernier aux professeurs exerçant dans les écoles de l'éducation prioritaire en 2020-2021.

Dans ce cadre, je vous confirme que les enseignants affectés à titre définitif sur un poste dédoublé et qui souhaitent y rester ne sont pas concernés par cette procédure.

Par ailleurs, cette procédure n'est pas exclusive du mouvement départemental. Les enseignants ont donc la possibilité d'effectuer une demande de mutation s'ils le souhaitent.

Christophe MAUNY